

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2011

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING
Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de SAINT MAMMES
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF
Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mr ROGER, Mme AUFILS,
Mrs FONTUGNE, DUPUIS, Mme PORCEDU
Mr FEVRE, Mme CARVALHO
Mmes PERINI, DUCREUX, Mr RICHARD
Mrs BONET, LOEUILLLOT, Mme DELPOUX
Mme MONCHECOURT, Mr DYAS
Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme SERVAIS
Mrs GUIMARD, FRAUD,
Mr GAUTHERET,
Mrs COCHIN, BAYET
Mme PENIFAURE, Mr JAMET
Mrs GASCUEL, GOISET, BRIN
Mrs BRUMENT, CAPRION, CHARPENTIER, Mme HARIVEL
Mrs DONATI, BRESSOLES
Mrs PATTYN, HERVE, CAUPIN,
Mr BLANT, Mmes INGHELBRECHT, PARADIS
Mmes EMBOULE, MANGIN,
Mrs DUCHATEAU, LOUIS, Mme DUBREUIL
Mme DE ROYS ROBINSON, Mr DEYSSON,
Mrs PIERRE, PICOUET, Mme KLEIN
Mrs DERZELLE, CAMUSET,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY

Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY

Commune de REMAUVILLE

Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mr TAILLEFUMIER ayant donné pouvoir à Mme AUFILS
Mme BOUTON ayant donné pouvoir à Mr ROGER
Mme RAMAGE
Mr BILLARD
Mr VIDAL ayant donné pouvoir à Mme CARVALHO
Mme LEMAGNE ayant donné pouvoir à Mme PERINI
Mme BERLINGER ayant donné pouvoir à Mr BONET
Mr FRICHET ayant donné pouvoir à Mme MONCHECOURT
Mme JACQUENET
Mr RECOING ayant donné pouvoir à Mr SEPTIERS
Mrs CHALON, COSSINET
Mrs BALLAND, BELLIOU, Melle MATTHAEI
Mr BONNEFON ayant donné pouvoir à Mr COCHIN
Mr BRIFFAULT
Mme BOUVARD ayant donné pouvoir à Mme PENIFAURE
Mr LANNEAU ayant donné pouvoir à Mr JAMET
Mr RODRIGUEZ
Mme VALLEAUX ayant donné pouvoir à Mr BRESSOLES
Mme COSTA
Mme PILLOT
Mr BENARD
Mr DEMARS
Mr MOMON ayant donné pouvoir à Mme EMBOULE
Mme WALLET
Mme BONNET ayant donné pouvoir à Mr DEYSSON
Mr ILLIEN ayant donné pouvoir à Mme DE ROYS ROBINSON
Mr BELLIOU
Mme BEAUDOIN ayant donné pouvoir à Mr CAMUSET

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur ROBILLIARD	Directeur Général
Monsieur SUTY	Directeur de Cabinet
Monsieur ALOUDHI	Directeur Général Adjoint du pôle « Services aux Habitants »
Madame MATHIOT	Chef du service « Administration générale et Ressources humaines »
Mademoiselle SCHEFFER	Chef du service « Finances »
Madame COHEZ	Assistante de direction

Monsieur CHARPENTIER est désigné pour être secrétaire de séance.

Monsieur SEPTIERS, Président de la Communauté de Communes, ouvre la séance à 20 h 40 et remercie Monsieur COCHIN, Maire de PALEY d'accueillir le Conseil Communautaire.

Les Délégués Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 28 février 2011, est adopté à l'unanimité.

Installation de Madame MANGIN

Par délibération en date 11 mars 2011 la Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE a désigné, Madame MANGIN pour remplacer Monsieur HUAULT au sein du Conseil Communautaire.

Le Président lui souhaite la bienvenue et l'installe dans ses fonctions.

INFORMATIONS DIVERSES

Tourisme & Culture

Office de Tourisme

Les travaux sont terminés. L'inauguration aura lieu le 10 juin à 18 h 00.

Résidence d'auteur

Cette manifestation se poursuit dans de bonnes conditions. Une exposition est prévue les 16-17 et 18 juin à la Maison des Associations à VENEUX LES SABLONS.

Rencontres de la Voix

Le trio CASADESUS/ENHCO se produira à MORET SUR LOING le 30 avril à 20 h 30

Scènes rurales

Le prochain spectacle « Et Vian à nous trois » se déroulera à MONTARLOT le 21 mai à 20 h 45

Développement Economique

CERAM'HYD

Les bâtiments seront inaugurés le 29 avril 2011 à 18 h 00

Site industriel de CHAMPAGNE SUR SEINE

Rétrospective et journée portes ouvertes le 28 mai

Groupe de travail « schéma d'aménagement »

Le Président rappelle que certaines Communes n'ont toujours pas communiqué le nom d'un représentant, siégeant également au sein du SMEP, pour participer aux réunions de ce groupe de travail, dont la prochaine est fixée au 3 mai 2011.

Pôle Excellence Rural

Notre candidature n'ayant pas été retenue, les services travaillent à trouver d'autres modes de financement pour réaliser, en milieu rural, une maison des services.

Plan Local de l'Habitat

Une réunion sera programmée prochainement.

ORDRE DU JOUR

GAZ DE SCHISTE

Le Bureau Communautaire du 11 avril a émis un avis favorable afin que le Conseil prenne une motion contre l'exploitation du gaz de schiste.

Au vu des informations disponibles à ce jour, les techniques d'extraction ne présentant pas toutes les garanties environnementales, il est pertinent de s'abstenir de toute intervention aux conséquences non identifiées à court, moyen et long terme.

La motion sera rapidement envoyée aux Communes pour éventuellement être reprise lors des Conseils Municipaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à prendre une motion (en annexe) contre l'exploitation du gaz de schiste sur le territoire français et notamment en Seine & Marne.**

POLE « RESSOURCES »

Service « Administration Générale »

Comité Technique Paritaire

Suite à la démission de Monsieur HUAULT de la Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE, représentant suppléant au sein du CTP, il convient de le remplacer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à nommer Madame MANGIN en remplacement de Monsieur HUAULT en tant que membre suppléant au sein du CTP.**

Commission d'Appel d'Offres

Monsieur HUAULT étant également membre de la CAO, il sera remplacé par « le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste » (Article 22 du Code des Marchés publics).

Monsieur FEVRE de la Commune d'EPISY est donc nommé titulaire en remplacement de Monsieur HUAULT.

Syndicat des Rûs du Val de Seine

Suite à la démission de Monsieur HUAULT de la Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE, il y a lieu de désigner, sur proposition de la Commune, Monsieur TYNDAL en remplacement en tant que membre suppléant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à nommer Monsieur TYNDAL en remplacement de Monsieur HUAULT en tant que membre suppléant au sein dudit Syndicat**

Service « Ressources Humaines »

Création d'un poste d'Educateur sportif

Afin de mettre en œuvre le projet de réorganisation du travail de l'Ecole Multisport et de la piscine de MORET SUR LOING, il convient de créer, à compter du 1^{er} mai 2011 un poste d'Educateur sportif pour lequel les crédits à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2011.

Le Bureau Communautaire du 11 avril 2011 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à créer un poste d'Educateur sportif à temps complet à compter du 1^{er} mai 2011.**

Création d'un poste d'Ingénieur principal

Un Agent titulaire du grade d'Ingénieur territorial peut prétendre en 2011 à un avancement au grade d'Ingénieur principal. L'impact financier est nul, cet Agent occupant un emploi fonctionnel.

Le Bureau Communautaire du 11 avril 2011 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à créer un poste d'Ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} mai 2011.**

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

Service « Jeunesse & Sports »

Remboursement pour une administrée

Madame GINJO a été victime d'un vol de ses effets personnels dans les vestiaires de la piscine de VERNOU LA CELLE SUR SEINE.

Notre responsabilité étant engagée en vertu de l'Article 1927 du Code Civil, le Bureau Communautaire du 11 avril 2011 a émis un avis favorable quant au remboursement de la somme de 200 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à rembourser à Mme GINJO la somme de 200 € sur présentation de pièces justificatives.**

Service « Centre Social »

Convention avec l'ANCV – Programme « Bourse Solidarité Vacances »

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) assure la mise en œuvre d'un programme « Bourse Solidarité Vacances » (BSV) qui permet le départ en vacances ou la pratique de loisirs aux personnes à revenus modestes.

Afin de pouvoir bénéficier des offres de séjours et de transports proposés dans ce cadre, il convient de signer une convention avec l'ANCV afin que le Centre Social puisse proposer aux usagers répondant aux critères la BSV.

L'impact financier est nul pour MORET SEINE & LOING.

Le Bureau Communautaire du 11 avril 2011 a émis un avis favorable.

Le pôle « Services aux Habitants » se chargera de la diffusion de ce dispositif auprès des différentes Communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à signer ladite convention.**

Service « Petite Enfance »

Augmentation de l'indemnité d'entretien des Assistantes Maternelles

La dernière révision de l'indemnité d'entretien effectuée en 2009 a été fixée à 7,99 € pour une journée complète.

Les assistantes maternelles des crèches familiales, lors du conseil de crèche de janvier 2011, ont demandé une revalorisation de celle-ci.

Le groupe de travail « petite enfance » du 29 mars 2011, a proposé que soit appliquée à cette base une augmentation de 0,5 % en mai 2011, puis au 1^{er} janvier de chaque année, soit :

- 8,03 € en 2011,
- 8,07 € au 1^{er} janvier 2012.

L'impact financier est le suivant :

Crèche Familiale "Les Petits Loups"

Dates	Nombre de repas, goûters, entretiens	Tarif indemnité en €	Coût en €
A ce jour	13 950	7,99	111 460,50
au 1er mai 2011		8,03	112 018,50
au 1er janvier 2012		8,07	112 576,50

Soit une augmentation de 558 € en 2011.

Crèche Familiale "A Petits Pas"

Dates	Nombre de repas, goûters, entretiens	Tarif indemnité en €	Coût en €
A ce jour	13 120	7,99	104 828,80
au 1er mai 2011		8,03	105 353,60
au 1er janvier 2012		8,07	105 878,40

Soit une augmentation de 525 € en 2011.

L'impact financier total en 2011 serait donc de 1 083 €.

Le Bureau Communautaire du 11 avril a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à appliquer une augmentation de 0.5 % au 1^{er} mai 2011 et 0.5 % au 1^{er} janvier de chaque année.**

Application des journées enfants malades

A ce jour, les assistantes maternelles, contrairement aux agents de MORET SEINE & LOING, ne bénéficient pas de journées pour enfant malade. Lors du conseil de crèche de janvier 2011, elles ont demandé à pouvoir en bénéficier.

Le groupe de travail « petite enfance » du 29 mars 2011, a proposé que 3 jours par an et par enfant, rémunérés, soient accordés aux assistantes maternelles ayant des enfants de moins de 12 ans, sur présentation

d'un certificat médical attestant l'hospitalisation ou une maladie contagieuse risquant de mettre en péril la santé des enfants accueillis.

L'impact financier serait le suivant :

Crèche familiale « les p'tits loups »

Situation au 1 ^{er} trimestre 2011	Chiffres	Coût à la journée en € (charges comprises)	Coût total en € (charges comprises)
Assistants concernées	6	35,28	11 854,08
Enfants à charge de moins de 12 ans	7		
Enfants accueillis	16		

* Formule : $35,28 \times 3 \times 7 \times 16 = 11\,854,08 \text{ €}$

Crèche familiale « A petits pas »

Situation au 1 ^{er} trimestre 2011	Chiffres	Coût à la journée en € (charges comprises)	Coût total en € (charges comprises)
Assistants concernées	4	34,54	5 181
Enfants à charge de moins de 12 ans	5		
Enfants accueillis	10		

* Formule : $34,54 \times 3 \times 5 \times 10 = 5\,181 \text{ €}$

Soit une dépense totale et maximale de 17 035,08 € (calculée par excès).

Le Bureau Communautaire du 11 avril a émis un avis favorable.

Madame INGHELBRECHT indique que cette mesure est restrictive par rapport aux Agents de MORET SEINE & LOING pour qui un simple certificat médical « pour enfant malade » permet de bénéficier de cette mesure alors que pour les Assistantes Maternelles, il faut qu'il y ait hospitalisation ou maladie contagieuse.

Monsieur SEPTIERS indique que cette décision a été validée après concertation avec les Assistantes Maternelles lors du groupe de travail présidé Monsieur BENARD, Vice-Président délégué à la Petite Enfance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à accorder aux Assistantes Maternelles 3 jours rémunérés par an et par enfant malade.**

POLE « AMENAGEMENT ET PROMOTION DU TERRITOIRE »

Service « Tourisme »

Partenariat avec l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures

Dans le cadre du développement de nos haltes fluviales un partenariat avec l'ANPEI permettrait de faire connaître plus largement nos équipements via une inscription sur le site internet de l'association et dans leur revue trimestrielle « Le Musard'Eau ».

L'impact financier pour MORET SEINE & LOING est de 200 € pour pouvoir bénéficier de ces avantages.

Le Bureau Communautaire du 11 avril a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à signer un partenariat avec l'ANPEI**

Adhésion à l'Association des Ports d'Escale d'Ile de France

Une adhésion à l'APPIF permettrait de promouvoir nos ports d'escale, de participer au développement de notre tourisme fluvial et de favoriser la collaboration avec les différents acteurs du monde de la plaisance.

Le coût annuel pour 2011 est de 130 € TTC.

Le Bureau Communautaire du 11 avril a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à adhérer à l'APPIF pour un montant annuel de 130 €**

Service « Culture »

Scènes rurales

Depuis 2006, MORET SEINE & LOING a conventionné avec le Conseil Général pour l'accueil de 4 spectacles des Scènes Rurales pour un montant de 1220 € par représentation sur les Communes d'ECUELLES, MONTARLOT, SAINT MAMMES et THOMERY.

L'élargissement de notre territoire a permis en 2010 d'accueillir un 5^{ème} spectacle sur la Commune de VILLEMARECHAL.

Sous réserve de l'accord du Conseil Général, MORET SEINE & LOING pourra envisager l'élargissement à un 6^{ème} spectacle sur la Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE et ce pour un montant global de 7320 €.

Monsieur DONATI propose de reporter en 2012 le projet de troupe de théâtre amateur.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à élargir à 6 spectacles des Scènes Rurales par saison pour un montant de 7 320 €**

Service « Finances »

Admission en non valeur – année 2008

Le Trésorier de MORET SUR LOING sollicite l'admission en non valeur du titre n° 934 de 2008 d'un montant de 1 780 € émis à l'encontre de Canal et Company pour l'amarrage au port d'escale.

Cette demande fait suite à l'envoi d'un certificat d'irrecouvrabilité par le mandataire judiciaire chargé de la procédure de liquidation de ladite société et qui stipule que le Tribunal de Commerce de DIJON a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif en date du 14 Décembre 2010.

Un récapitulatif des opérations de poursuites a été transmis :

- . 5 Février 2009 : lettre de rappel ;
- . 22 Avril 2009 : commandement avec frais ;
- . 18 Février 2011 : commandement sans frais ;

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrecouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autoriser les poursuites) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local).

Alors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables ;

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis. Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public. Le juge des comptes, à qui il appartient d'apurer définitivement les comptes, conserve le droit de forcer le comptable en recettes quand il estime que des possibilités sérieuses de recouvrement subsistent, ou peut mettre en débet le comptable s'il estime que l'irrecouvrabilité de la créance a pour origine un défaut de diligences.

Inversement, le refus de la collectivité locale d'admettre en non-valeur une créance réellement irrécouvrable ne saurait empêcher le juge des comptes de décharger la responsabilité du comptable qui a effectué les diligences nécessaires ou qui n'a pu obtenir de l'ordonnateur l'autorisation de poursuivre le débiteur.

La Commission « Administration Générale / Finances » du 11 avril a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'admission en non valeur le titre n° 934 de 2008 pour un montant de 1 780 €**

BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2011

Les documents concernant les différents budgets ont été adressés avec les convocations. Le Président les commente.

1°) - Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2010

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2010 dès le Budget Primitif 2011.

Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :

- . La section d'investissement fait apparaître un excédent de 33 012,80 € ;
- . La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 219 837,83 € ;

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- . La section d'investissement fait apparaître un déficit de 69 371,26 € ;
- . La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 127 519,43 € ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- . La section d'investissement fait apparaître un excédent de 52 104,72 € ;
- . La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 470,27 € ;

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine :

- . La section d'investissement fait apparaître un excédent de 30 558,94 € ;
- . La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 203,10 € ;

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Champagne sur Seine :

- . La section d'investissement fait apparaître un excédent de 2 920,41 € ;
- . La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 6 838,37 € ;

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :

- . La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 519,73 € ;

**LA CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE LE PRESIDENT à reprendre et à affecter dès le budget primitif 2011, les résultats 2010 de la façon suivante :**

Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :

- . C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 33 012,80 € ;
- . C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 1 219 837,83 € ;

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- . C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 69 371,26 € ;
- . C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 69 371,26 € ;
- . C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 58 148,17 € ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- . C/ 001. – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 52 104,72 € ;
- . C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 1 470,27 € ;

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine :
. C/ 001. – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 30 558,94 € ;
. C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 1 203,10 € ;

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Champagne sur Seine :
. C/ 001. – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 2 920,41 € ;
. C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 6 838,37 € ;

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :
. C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 € ;

2°) – Vote des taux 2011

Cotisation foncière des entreprises

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer le taux maximum dérogatoire pour 2011, soit 23.26 %**

Taxe d'habitation départementale

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer le taux de référence pour 2011, soit 7.69 %**

Taxe additionnelle au foncier non bâti

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer le taux de référence pour 2011 soit 2.37 %**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT les taux comme indiqué dans le tableau ci-dessus.**

3°) - Vote du budget 2011

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de MORET SEINE & LOING pour 2011 s'élève à 27 349 009 € et se décompose comme suit :

Section de fonctionnement	19 851 531 €
Section d'investissement	7 497 478 €

Budget principal de MORET SEINE & LOING – 24 615 416 €

Section de fonctionnement	19 284 416 €
Section d'investissement	5 331 000 €

Hôtels d'entreprises – 379 816 €

Section de fonctionnement	184 896 €
Section d'investissement	194 920 €

Pôle Economique des Renardières – 1 161 700 €

Section de fonctionnement	116 700 €
Section d'investissement	1 045 000 €

Zone industrielle de VERNOU LA CELLE SUR SEINE – 81 758 €

Section de fonctionnement	23 200 €
Section d'investissement	58 558 €

Zone industrielle de CHAMPAGNE SUR SEINE – 1 107 800 €

Section de fonctionnement	239 800 €
Section d'investissement	868 000 €

CISPD – 2 519 €

Section de fonctionnement	2 519 €
---------------------------	---------

La réception tardive de l'état 1259 de fiscalité fera que le budget sera ajusté par des décisions modificatives.

Après avoir commenté les différents documents, le Président appelle à d'éventuelles observations.

1°) - Budget primitif du service « Petite Enfance » - provision de 57 000 € pour l'aménagement et l'installation d'une yourte en milieu rural

Monsieur BRUMENT indique que cette somme est une provision. Si l'installation d'une yourte n'est pas adaptée, il pourra être proposé un autre équipement pour lequel une provision aura été inscrite au budget.

Il sera noté « provision pour accueillir les enfants en milieu rural » et non « aménagement et installation d'une yourte ».

2°) – Pourquoi les dépenses du service « Communication » apparaissent en fonctionnement et en investissement ?

Les dépenses sont réparties en fonction des règles comptables. En investissement pour l'achat de matériel et de logiciel spécifiques au service pour lequel nous récupérons la FCTVA et, en fonctionnement pour des salaires et des charges de personnel.

3°) – Evaluation du montant des charges du personnel

Les explications sont détaillées, par pôle, dans le document n° 3 adressé à tous les délégués. Il s'agit de recrutements en 2010 qui seront sur une année pleine en 2011, de l'évolution liée au GVT, de nominations d'Agents suite à la réussite de concours ou d'examens, etc...

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE LES DIFFERENTS BUGETS**

Subventions et participations – année 2011

Les subventions et participations doivent être votées distinctement du budget.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, les délégués communautaires siégeant aux différents conseils d'administration de ces organismes ne prennent pas part au vote
AUTORISE LE PRESIDENT à verser les subventions et participations comme indiqué dans le tableau en annexe**

Le Président remercie très sincèrement Monsieur ROBILLIARD, Directeur Général des Services et Mademoiselle SCHEFFER, chef du service « Finances » pour le travail important qui a été réalisé.

QUESTIONS DIVERSES

Indemnités du Trésorier – année 2010

Le Président rappelle que ce dossier avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 13 décembre 2010 suite aux difficultés rencontrées par certaines des Communes membres concernant le traitement de leurs dossiers.

Il convient de prendre une décision pour le versement de ses indemnités dont le montant est de 2 936,47 € et se décomposant comme suit :

- Budget Général : 2 063,95 € brut ;
- Budget Annexe Hôtel d'Entreprises de la CCMSL : 407,10 € brut ;
- Budget Annexe Pôle Economique des Renardières : 306,36 € brut ;
- Budget Annexe Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine : 161,06 € brut ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré : 4 POUR – 12 ABSTENTIONS – 51 CONTRE DECIDE de ne pas verser les indemnités au Trésorier.

Nouveau logo de MORET SEINE & LOING

Madame PARADIS informe que la Commune de VENEUX LES SABLONS ne souhaite pas de panneaux d'entrée et de sortie de ville avec le logo proposé de MORET SEINE & LOING.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 21 h 45

Le Président

Le Secrétaire de séance

P. SEPTIERS

X. CHARPENTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SEANCE DU 26 AVRIL 2011

FEUILLE D'EMARGEMENT